

COMMANDE MURALE (VSC)

N° de cat. 95A03-1

Directives d'installation et mode d'emploi

INSTALLATION**FRANÇAIS****AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE**

- Observer tous les avertissements et directives apparaissant sur le dispositif.
- Ne pas installer ce dispositif à proximité d'une source d'eau – comme une baignoire, un bac à laver, une cuve à lessive ou un évier de cuisine, dans un sous-sol humide ni près d'une piscine.
- Ne jamais insérer quelque objet que ce soit dans les ouvertures de ce dispositif; elles sont sous tension et peuvent présenter un danger.
- Ne jamais installer ni utiliser de composants dans des endroits mouillés, à moins qu'il ne s'agisse de dispositifs désignés comme étant conçus spécialement à cette fin.
- Ne jamais toucher des bornes de raccordement ni du fil non isolés, à moins que le circuit ne soit pas relié à l'interface réseau.
- On doit prendre toutes les précautions requises lorsqu'on installe ou modifie du câblage ou des composants de télécommunication.
- CONSERVER CES DIRECTIVES.

DESCRIPTION

Cette commande murale est un clavier à quatre boutons qui sert à établir une interface entre les sources et les zones audio Hi-Fi2. Il est possible de sélectionner et de régler les sources à partir de toutes les commandes. De plus, chacune de ces dernières comporte un récepteur IR qui permet de télécommander le système ou les sources depuis toutes les zones de la maison.

INSTALLATION

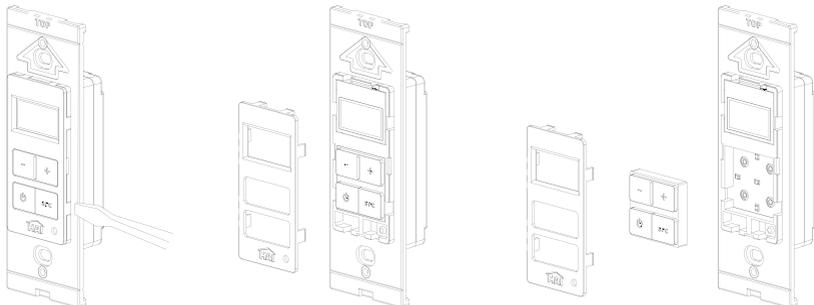
Les commandes murales se raccordent directement au composant principal d'un système Hi-Fi 2 au moyen de câbles de catégorie 5 à paires torsadées non blindées (UTP) conçus pour transmettre des données. Chaque câble doit avoir un connecteur RJ45 aux deux extrémités. Les raccordements doivent être effectués selon le modèle EIA/TIA 568A. Il est absolument essentiel d'effectuer correctement les terminaisons si on veut que le système fonctionne.

La distance totale du câble de catégorie 5 entre le composant principal du système Hi-Fi 2 et la commande murale ne doit pas excéder 2 000 pieds. Il est préférable de ne pas faire courir les parcours individuels sur plus de 250 pi (76 m).

Insérer un des connecteurs RJ45 dans une des prises d'entrée de zone audio (1 à 8) se trouvant sous « Volume Source Control/IR In » du composant principal du système Hi-Fi 2. Insérer l'autre connecteur RJ45 dans la prise « Zone Control » de la commande murale.

CHANGEMENT DE COULEUR DE LA COMMANDE MURALE

La couleur de la commande murale peut être modifiée en fonction du décor. La commande est fournie avec une plaque, une pièce centrale et un clavier de caoutchouc blancs. D'autres couleurs sont disponibles; prière de communiquer avec un représentant Leviton pour obtenir plus de renseignements. Procéder ensuite comme suit :



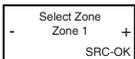
1. Retirer la plaque.
2. La pièce centrale se fixe au moyen de deux languettes gauches et droites. Au moyen d'un petit tournevis, appuyer délicatement sur celles d'un côté tout en tirant ce bord de la pièce vers soi. Une fois le premier côté dégagé, retirer la pièce de l'autre côté.
3. Retirer le clavier de caoutchouc.
4. Insérer délicatement le nouveau clavier. Aligner les languettes de la nouvelle pièce sur les ouvertures de la commande murale, et presser légèrement pour les enclencher.
5. Fixer la nouvelle plaque.

PREMIÈRE UTILISATION DE LA COMMANDE MURALE

Il faut d'abord configurer les zones audio auxquelles la commande murale sera associée. L'écran suivant s'affichera :



Pour configurer la zone audio associée à la commande murale, appuyer sur le bouton **src**.



Appuyer sur le bouton **+** ou sur le bouton **-** pour changer le numéro de zone.

Les numéros de zone varient de 1 à 16.

S'il y a de l'espace, une zone audio donnée peut être associée à plus d'une commande murale. Cela est utile si plusieurs commandes sont installées dans une grande pièce. Lorsque de multiples commandes sont configurées pour une même zone, toutes seront réglées de la même façon.

Il ne peut y avoir plus de 16 commandes murales pour un système Hi-Fi2

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ FCC :

Cet équipement a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux normes en matière de dispositifs numériques de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC, et conforme aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand l'équipement est utilisé en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut irradier de l'énergie haute fréquence; s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, il peut engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. Il est cependant impossible de garantir l'absence de telles perturbations dans une installation donnée. Si cet équipement est source de parasites au niveau des récepteurs radio ou des téléviseurs, ce qu'on peut déterminer en le mettant sous et hors tension, on recommande à l'utilisateur de rectifier la situation en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice;
- augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- brancher l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui où est branché le récepteur.
- Consulter le revendeur ou un technicien expérimenté en radio/télévision pour assistance.

CANADA SEULEMENT

Pour obtenir des renseignements sur les garanties ou les retours de produits, les résidents canadiens peuvent écrire à la **Manufacture Leviton du Canada ltée, a/s du service de l'Assurance qualité, 165, boulevard Hymus, Pointe-Claire (Québec), Canada, H9R 1E9**, ou encore composer le **1-800-405-5320**.

GARANTIE LIMITÉE DE LEVITON

Leviton garantit au consommateur-acheteur (Acheteur), et uniquement au crédit dudit Acheteur, que les produits fabriqués par Leviton et portant sa marque (Produits) ne présenteront aucun défaut de matériaux ou de fabrication durant les laps de temps indiqués ci-dessous, le plus court l'emportant dans tous les cas. • **Produits OmniPro II et Lumina Pro** : trois (3) ans suivant l'installation, ou quarante-deux (42) mois suivant la date de fabrication. • **Produits OmniLT, Omni Ile et Lumina** : deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Thermostats et accessoires** : deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Piles rechargeables installées** : quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'achat.

Remarque: les piles primaires (non rechargeables) livrées dans les Produits ne sont pas garanties. **Produits fonctionnant sous un système d'exploitation Windows®** : durant la période de garantie, Leviton rétablira sans frais les valeurs par défaut de systèmes d'exploitation corrompus, à condition que les Produits visés aient été utilisés de la manière initialement prévue. L'installation de logiciels autres que ceux de Leviton ou la modification des systèmes d'exploitation fournis aurait peut-être annulé la présente garantie. Les obligations de Leviton en vertu de la présente garantie se limitent à la réparation ou au remplacement, à sa discrétion, des Produits présentant des défaillances sur le plan des matériaux ou de la fabrication. Leviton se réserve le droit de remplacer ces Produits par des équivalents neufs ou résinés. L'entreprise ne saurait être tenue responsable des coûts de main-d'œuvre liés au retrait et à la réinstallation des Produits. Les Produits réparés ou de remplacement seront couverts par la présente garantie pour la durée restante de cette dernière et pour quatre-vingt-dix (90) jours, la période la plus longue l'emportant. La présente garantie ne couvre pas les produits logiciels sur PC. **Leviton se dégage de toute obligation en ce qui a trait aux conditions et usages hors de son contrôle. L'entreprise ne saurait être tenue responsable de problèmes résultant d'installations incorrectes, du défaut de lire les directives écrites relativement à la pose et à l'utilisation des Produits, de l'usure normale, de catastrophes, d'omissions ou de négligences de la part des utilisateurs, ou encore d'autres causes externes.** Pour lire les garanties intégrales et savoir comment retourner des Produits, il faut se rendre au www.leviton.com.

L'utilisation dans ce document de marques de commerce ou de service, de noms commerciaux, de marques de fabrique et/ou de noms de produits appartenant à des parties tierces est faite aux fins d'information seulement et est ou pourrait être la marque de commerce de leur(s) détenteur(s) respectif(s); un tel usage n'implique d'aucune façon une affiliation, un parrainage ou un endossement quelconque.